



CLI de Framatome

Sommaire

1. Quelques rappels de réglementation
2. L'inspection du 25 juillet 2019
3. Retour sur les motifs de la vigilance renforcée décidée en 2014
4. Conclusion

Quelques rappels de réglementation

La critérisation des évènements sur l'échelle INES :

Pour ce qui concernent les évènements liés à la criticité, « le fonctionnement hors des limites autorisées est classé au minimum en niveau 1 ».

(chapitre « maîtrise de la criticité » du guide INES).

Rappel de la décision ASN criticité (décision 2014) :

- Principes appliqués aux stades de la conception, la construction et l'exploitation.
- Une **défense en profondeur** : prévenir, détecter rapidement et limiter les conséquences.
- Revalorisation de la place de l'**ingénieur criticité**.
- Formation obligatoire des personnels (opérateurs, encadrement, service sûreté).

Présentation du contexte :

- L'inspection a été déclenchée à la suite de la déclaration de 3 évènements relatifs à la criticité entre le 19 et 24 juillet.
- Les inspecteurs ont examiné la chronologie des faits pour les 3 évènements.
- Ils ont rencontré les différents intervenants concernés par l'évènement relatif à l'entreposage d'un bouteillon détrompé.



Inspection du 25 Juillet 2019

Les inspecteurs ont pu constater que l'exploitant avait d'ores et déjà initié l'analyse des causes techniques et organisationnelles des évènements.

Demandes de l'ASN :

- Clarifier le cadre des opérations de maintenance en présence de matière (Identification des opérations concernées, préparation à renforcer et améliorer l'analyse de risques correspondante).
- Fiabiliser l'identification des activités de maintenance « sensibles ».
- Analyser le retour d'expérience lié à l'évènement chariot
- Transmettre le bilan de l'inventaire réalisé sur l'ensemble des casiers d'entreposage du hall gaine du bâtiment F2.

Réponses de Framatome :

- Une formation spécifique des opérateurs et hiérarchiques sera mise en place pour la préparation des interventions.
- Les interventions de maintenance récurrente sur l'équipement en lien avec l'évènement bouteillon feront l'objet d'un mode opératoire spécifique.
- Les interventions de maintenance nécessitant une récupération de matière seront inventoriées et un « standard » sera défini.
- La conduite à tenir en cas de découverte de matière non prévue sera définie.
- Une analyse « facteur organisationnel et humain » a été engagée avec un expert de Framatome (évènement chariot).
- Un bilan complet des casiers de la zone gaine ainsi que la zone uranium sera réalisé.

Ces différentes actions ont des échéances de réalisation allant de fin novembre 2019 à septembre 2020 en fonction de leur ampleur.

Retour sur les motifs de la vigilance renforcée décidée en 2014



- Accumulations de retards sur les travaux de mise à niveau des installations à l'issue des précédents réexamens de sûreté
 - Nécessité de recourir à plusieurs décisions de mise en demeure ou décisions de rigueur (1 décision en 2011, 2 en 2012, 2 mises en demeure en 2013)
- Prise en compte insuffisante des alertes en matière de sûreté
 - Demandes d'actions correctives à la suite des inspections
 - Actions correctives réellement mises en œuvre
 - Actions de contrôle interne menées par la sûreté
- Relâchement de la rigueur d'exploitation du site
 - Demandes d'actions correctives à la suite des inspections depuis 2009
 - Nombre d'ESS liés à des non-respect des exigences de sûreté
 - Accumulation d'évènements mettant en cause la criticité en 2012 et 2013

Vigilance renforcée levée en 2018

Améliorations mises en place depuis 2014 sur le thème de la maîtrise de la criticité :

- Rénovation et renforcement des casiers d'entreposage des matières hautement enrichies.
- Systématisation de doubles-contrôles indépendants à chaque mouvement de matières.
- Identification et renforcement des règles applicables aux bouteillons de matières humides.
- Formation renforcée à la criticité de tout le personnel.

En raison :

- des nombreux travaux de renforcements des installations réalisés,
- de l'amélioration des indicateurs de sûreté,
- et de l'amélioration de la rigueur d'exploitation

↳ L'ASN a levé en mai 2018 la surveillance renforcée.

Conclusion

La mise sous surveillance renforcée du site Framatome n'était pas simplement due au nombre d'évènements criticité.

Des améliorations significatives ont été réalisées sur le site en matière d'organisation, de conformité aux exigences réglementaires et d'amélioration des installations existantes.

Toutefois, le renforcement de la culture de sûreté et de la rigueur d'exploitation doit être poursuivi.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les suites des évènements criticité de juillet 2019, l'ASN contrôlera le respect des engagements pris par l'exploitant.

De manière plus générale, l'ASN reste attentive au maintien de la rigueur d'exploitation et au bon déroulement des travaux engagés (nouvelle zone uranium, projet GEODE) permettant d'améliorer la sûreté des installations.



DIVISION DE LYON

Merci de votre attention

